

UE - La proposition d'abaisser la protection du loup ne repose pas sur des données scientifiques, selon deux chercheurs - « Des données incertaines et datées ne devraient pas être utilisées pour justifier le déclassement des loups européens. » Voici le titre d'une évaluation réalisée bénévolement par deux chercheurs, Mark Fisher (Wildland Research Institute de l'université de Leeds au Royaume-Uni) et Ettore Randi (université d'Aalborg, au Danemark), mise en ligne début avril. À la demande de l'ONG Green Impact, les deux scientifiques ont évalué le rapport sur lequel la Commission européenne s'est appuyée pour justifier sa proposition de faire passer les loups d'espèce « strictement protégée » à « protégée ». L'étude sur laquelle s'appuie la Commission, publiée en décembre 2023, est « un résumé partiel et imprécis », qui « de toute façon, ne recommande pas de réviser le statut de protection du loup », et qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs, tantent les deux auteurs. En réaction, une trentaine d'ONG européennes – dont Green Impact – ont écrit à la présidence polonaise du Conseil de l'UE, le 3 avril, pour lui demander de suspendre le travail législatif en cours sur la révision du statut de protection du loup et d'attendre une décision de la Cour de justice de l'UE, saisie par plusieurs ONG sur le sujet.
Contexte, 7 Avril 2025